

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 7 juin 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1722/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1723/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1724/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Remplacement de portes extérieures, intérieures et de grilles gratte-pieds à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
8. Réfection du débarcadère d'autobus (phase 2) à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
9. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif – Centre de services et atelier de réparation au CFTR;
10. Octroi de contrat – programme d'assurance de dommages pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

REPLACEMENT DE PORTES EXTÉRIEURES, INTÉRIEURES ET DE GRILLES GRATTE-PIEDS À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCE-1725/SRM)

ATTENDU QUE la firme Coursol – Miron Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-047) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 mai 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aluminium J. Clément inc. de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire de 208 069 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 26 mai 2016;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSE** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement de portes extérieures, intérieures et de grilles gratte-pieds à l'école secondaire Cap-Jeunesse à l'entreprise Aluminium J. Clément inc. de Mont-Tremblant, au montant forfaitaire total de 208 069 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS (PHASE 2) À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1726/SRM)

ATTENDU QUE la firme CIMA+, Partenaire de génie a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 15380-059) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mai 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Cusson-Morin Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 199 964,91 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 30 mai 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection du débarcadère d'autobus (phase 2) à l'École polyvalente Saint-Jérôme à l'entreprise Cusson-Morin Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 199 964,91 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF - CENTRE DE SERVICES ET ATELIER DE RÉPARATION AU CFTR (RCE-1727/SRM)

ATTENDU l'article 5.3.1 c)- Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE la flotte de camions du CFTR nécessite régulièrement de l'entretien, et ce, dans différentes villes de la province;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de camions nécessite préalablement un diagnostic et que toute demande de prix à d'autres ateliers d'entretien engendrerait des pertes de temps et des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT notre obligation de résultat dans la prestation d'apprentissage pédagogique et dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'identification de centres de services et d'atelier de réparation effectuée par le CFTR;

CONSIDÉRANT la négociation de gré à gré effectuée par le CFTR sur les taux horaires de chacune des firmes;

CONSIDÉRANT la quantité nécessaire de centres de services et d'atelier de réparation ainsi que leur localisation géographique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles suite à une analyse des coûts et des économies;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) De retenir les services des centres de services et ateliers de réparation comme fournisseur ou prestataire de service exclusif tel qu'apparaissant sur la liste, laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la commission scolaire sous la cote **CE2015-2016-02**.
- B) D'octroyer un contrat annuel sur la base des taux horaires tels qu'apparaissant sur la liste. Ces tarifs sont assujettis à l'augmentation statutaire de la rémunération.
- C) Que la période du contrat annuel soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.
- D) Que l'on révise annuellement la liste des centres de services et ateliers de réparation et leur taux horaire respectif.

Adopté

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DU 1^{ER} JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017 (RCE-1728/SRM)

ATTENDU QUE le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un courtier en assurance de dommages, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu 26 mai 2016 à 10 h;

ATTENDU QUE la soumission du courtier « Lemieux Ryan & Associés » au montant total, excluant les taxes applicables, de 149 263 \$, a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et du directeur du Service du secrétariat général et des communications;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat du programme d'assurance de dommages au courtier « Lemieux Ryan & Associés », au montant total, excluant les taxes applicables, de 149 263 \$, pour l'année 2016-2017, avec possibilité de reconduction de deux termes annuels additionnels pour les mêmes conditions et garanties ou à des conditions et garanties plus avantageuses.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1729/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire